Extrait du procès-verbalCommune de Chamblon



Extrait du registre des délibérations

Séance du 15 avril 2024

Présidence: Daniel Poncet

Membres inscrits: 66

Membres présents: 48 (y compris

Président)

Le Conseil général de Chamblon, sur proposition de la Municipalité, vu le **préavis** municipal n° 01/24 relatif à la réfection du revêtement de la route cantonale RC274, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

<u>Article 0</u>: D'amender ledit préavis en remplaçant la période d'amortissement proposée de 30 ans par une période de 40 ans ;

Ainsi délibéré par 47 « oui », 0 « non » et 0 abstention.

Article 1: D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 495'000.-, duquel sera déduit le montant de la subvention, pour la réalisation des travaux de réfection de la route cantonale RC274;

<u>Article 2</u>: D'accepter que la Municipalité, en cas de manque de liquidités, emprunte cette somme auprès de l'établissement bancaire de son choix :

Ainsi délibéré par 47 « oui », 0 « non » et 0 abstention.

Pour extrait certifié conforme.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Le Secrétaire

Daniel Poncet

Jean-Pierre Genevay